

Intervention du délégué travailleur de France Bernard Thibault, 7 juin 2012, 15h10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Depuis quatre années, la crise ravage les droits sociaux et syndicaux. Elle superpose ses effets dévastateurs à ceux de l'état de guerre entretenu dans de trop nombreux pays, comme en Irak ou en Afghanistan. Comment réaliser l'objectif de justice sociale lorsque sifflent les balles comme en Palestine ? Comment défendre les droits des travailleurs lorsque ceux-ci sont victimes d'assassinats comme en Colombie ou au Guatemala ? Comment parler de paix sociale dans des situations de guerres civiles larvées comme en Côte d'Ivoire ou en Syrie ?

Que dire du continent dont je suis issu, l'Europe, qui comme le disait le Directeur Général Juan Somavia dans son intervention inaugurale de notre 101^{ème} conférence, emprunte un chemin contraire à celui du progrès social, voire à certaines normes internationales du travail. Permettez-moi de rappeler ses paroles : *« Les pays européens les plus touchés par la crise se détournent de plus en plus des principales valeurs de l'OIT alors que la région était à l'avant-garde. On cherche à réduire la dette publique, sans y parvenir d'ailleurs, mais la dette sociale s'accumule, et elle aussi devra être payée »*.

Au sein de l'Union Européenne, la plupart des gouvernements des états membres, en faisant le choix de l'austérité contre l'emploi et la relance par la demande, portent une grave attaque contre l'Europe Sociale, à laquelle les travailleurs européens et la Confédération Européenne des Syndicats sont viscéralement attachés. Dans les nombreux pays confrontés à des politiques de réductions des dépenses sociales, de modération salariale, d'atteintes aux services publics essentiels, de restrictions imposées à la négociation collective, de réforme des systèmes de retraite et de solidarité nationale, les populations sont en train de vivre une période de récession sociale sans précédent, dont la jeunesse se trouve être la première victime, la variable d'ajustement qui fait les frais des bouleversements qui affectent le marché du travail.

La 101^{ème} Conférence Internationale du Travail a justement concentré une partie de ses travaux sur la question de l'emploi des jeunes. Ce choix prend une résonance toute particulière à l'heure où les gouvernements comme les organisations d'employeurs et de travailleurs, sont interpellés par le mécontentement de la jeunesse qui se fait entendre dans de nombreux pays.

Dans le monde arabe, dans de nombreux pays d'Europe, dans les Amériques, la jeunesse manifeste et attend des réponses sur les maux qui la frappent :

- La jeunesse s'insurge contre le chômage dans lequel elle se trouve soit maintenue soit précipitée par les effets de la crise ;

- La jeunesse refuse la précarité du travail qui constitue pour elle la règle lorsque l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée devient l'exception ; revenons aux fondamentaux de l'OIT, à la déclaration de Philadelphie qui spécifiait « Le travail n'est pas une marchandise » ;
- La jeunesse est insultée par l'inadéquation entre son niveau d'études ou de formation et la qualité des emplois et le niveau des rémunérations qui lui sont proposées ;
- La jeunesse se sent abandonnée par les pouvoirs publics et les gouvernements comme par les acteurs sociaux, ce qui interroge y compris l'acteur syndical que je représente ici.

Au Québec, aux Etats-Unis, au Chili, en Tunisie, en Espagne, en France, en Grèce, en Russie, en Géorgie, en Roumanie, ce malaise s'exprime, même sil prend des formes parfois différentes.

Il ne peut y avoir de niveau d'emploi satisfaisant des jeunes, si il n y a pas de bon niveau d'emploi tout court. La jeunesse concentre tous les maux qui frappent les travailleurs en période de crise et y est confrontée de surcroît de façon démultipliée : chômage, cantonnement dans l'économie informelle, précarité du travail, précarité sociale, endettement pour les études, difficultés d'accès au logement ou à la formation sont d'autant plus important que l'âge de celui qui y est confronté diminue. Les jeunes ont été parmi les premières victimes de la crise. Ils resteront dans une situation de grande précarité si la sortie de crise s'opérait sans création massive d'emploi. Le rôle des puissances publiques est dans cette optique essentiel pour assurer une formation à la jeunesse, pour la protéger contre les aléas de la vie, pour faciliter son insertion dans la vie active. L'enjeu est d'engager des politiques volontaristes et énergiques faisant le choix de la mise en place de protections et non de dérégulations, le choix d'une réindustrialisation durable, le choix de la relance par la demande et les salaires, contre les politiques d'austérité actuellement à l'œuvre dans de trop nombreux pays.

De son côté, l'OIT et le corpus des normes internationales du travail dont elle est la garante offrent un nombre appréciable de ressources et d'outils.

De manière générale et face aux attaques qu'elles subissent, il convient de donner encore plus de force aux normes internationales du travail, de trouver les moyens de mieux contrôler leur application, et de faire reconnaître le rôle essentiel de l'OIT dans le nouveau cap qu'il faut donner à l'économie mondiale. Je ne peux ici que m'indigner face aux attaques perpétrées dans cette enceinte même par le groupe des employeurs, qui ont conduit à bloquer le travail de la commission des normes.

Enfin, je ne peux terminer sans saluer chaleureusement et avec une certaine émotion l'élection de Guy Ryder au poste de directeur général du BIT et je suis certain qu'il saura satisfaire l'exigence de justice sociale dans l'esprit du fonctionnement de notre grande et belle organisation et au service de ses mandants tripartites.

Je vous remercie de votre attention. ■